

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-160
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Madame Céline GOULT;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Céline GOULT est autorisée à réserver le stationnement sur deux emplacements au droit du 34 rue Edmé Piot, du vendredi 24 juillet à 7h00 au samedi 25 juillet 2026 à 14h00, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies par le service LESRA et mises en place par Madame Céline GOULT qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Céline GOULT, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.